



# Demande de carte nationale d'identité pour une personne mineure

Décret 55-1397 du 22 octobre 1955 modifié

SPÉCIMEN

Vous allez remplir cette demande pour obtenir  
une carte nationale d'identité.

Pour l'établir, nous vous demandons :

- de nous fournir les documents indiqués en page 2,
- de remplir la page 3.

La page 4 est réservée à l'administration.



## ▶ Deux photos d'identité

Ces photos doivent être identiques, tête nue, de face et sur fond blanc (format 35 x 45 mm). Elles peuvent être en noir et blanc ou en couleur.

## ▶ L'ancienne carte d'identité du (de la) mineur(e) (s'il en a une)

Si le (la) mineur(e) n'a jamais eu de carte d'identité, passez à la rubrique suivante.

Si la carte d'identité a été perdue ou volée :

- vous devez présenter la déclaration de perte ou de vol enregistrée auprès des services de police ou de la gendarmerie nationales, d'un consulat de France à l'étranger ou des services de police étrangers.

## ▶ Un justificatif d'état civil

- un extrait de l'acte de naissance du (de la) mineur(e), qui comporte le nom et prénom du (des) parent(s),
- ou le livret de famille des parents, tenu à jour.

## ▶ Un justificatif de nationalité française

En fonction de la situation du (de la) mineur(e) :

### ▶ Le (la) mineur(e) est né(e) en France et l'un au moins de ses parents est né en France :

- un extrait de son acte de naissance qui comporte les dates et lieux de naissance du (des) parent(s),
- ou le livret de famille des parents tenu à jour.

### ▶ Le (la) mineur(e) est né(e) en France et l'un au moins de ses parents est né dans un ancien département ou territoire français sous certaines conditions de dates et de lieu (voir infos pratiques) :

- un extrait de son acte de naissance qui comporte les dates et lieux de naissance du (des) parent(s),
- ou le livret de famille des parents tenu à jour.

### ▶ Le (la) mineur(e) est né(e) en France et l'un au moins de ses parents est français, né à l'étranger :

- un justificatif de nationalité du parent français, Exemple : le décret de naturalisation ou de réintégration ou le certificat de nationalité française.

### ▶ Le (la) mineur(e) n'est pas né(e) en France et l'un au moins de ses parents est français, né en France :

- un justificatif de nationalité du parent français, Exemple : l'extrait d'acte de naissance d'un de vos parents né en France (comportant la date et le lieu de naissance d'un des grands-parents s'il est né en France); le décret de naturalisation ou de réintégration ou la déclaration d'acquisition de la nationalité française ou le certificat de nationalité française.

### ▶ La mère ou le père est devenu(e) français(e) depuis la naissance du (de la) mineur(e) :

- un justificatif de nationalité du parent français, Exemples : déclaration d'acquisition de la nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration ou certificat de nationalité française.

### ▶ Le ou la mineur(e) est né(e) en France et réside en France et ses parents ne sont pas français :

- la déclaration d'acquisition de la nationalité française,
- ou un certificat de nationalité française.

▶ Si la situation du (de la) mineur(e) est différente, adressez-vous à la mairie.

## ▶ Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale

En fonction de la situation du (de la) mineur(e) :

### ▶ Les parents sont mariés :

- le livret de famille tenu à jour.

### ▶ Les parents sont divorcés ou séparés :

- la copie du jugement qui désigne le ou les parents qui exerce(nt) l'autorité parentale,
- ou l'ordonnance de séparation mentionnant l'exercice de l'autorité parentale.

### ▶ Les parents ne sont pas mariés :

- l'acte de communauté de vie,
- ou la déclaration conjointe d'autorité parentale,
- ou l'acte de naissance du (de la) mineur(e) mentionnant la reconnaissance de l'enfant

mineur par le parent qui détient l'autorité parentale ou par la mère en l'absence d'acte de communauté de vie.

### ▶ Une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale :

- une copie de la décision de justice autorisant la délégation de l'autorité parentale.

### ▶ Le (la) mineur(e) est sous tutelle :

- une copie de la décision du conseil de famille,
- ou une copie de la décision de justice qui désigne le tuteur.

## ▶ Un justificatif de domicile de la personne exerçant l'autorité parentale

Fournissez un des justificatifs suivants :

### ▶ Si vous avez un justificatif de domicile à votre nom :

- un avis d'impôt ou de non-imposition,
- ou une quittance de loyer,
- ou une facture EDF-GDF,
- ou une facture de téléphone fixe ou portable,
- ou un titre de propriété,
- ou une attestation d'assurance logement...

### ▶ Si vous habitez chez quelqu'un :

- La personne chez qui vous habitez doit fournir :
- un justificatif de son identité,
- une lettre certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois,
- et un justificatif de domicile à son nom (voir liste à gauche).

## Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

État civil de la personne mineure Fille  Garçon

Nom : \_\_\_\_\_

(c'est le nom qui figure sur son acte de naissance ou sur le livret de famille de ses parents)

Prénoms : \_\_\_\_\_

Si le ou la mineur(e) souhaite qu'un deuxième nom figure sur sa carte d'identité :

Deuxième nom : \_\_\_\_\_

Précisez s'il s'agit :

- du nom de la mère  ou du nom du père

Sa taille : | | | | | cm

Date de naissance | | | | | | | | | | |

A : \_\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | | |

Commune : \_\_\_\_\_

### Le mineur est français parce que :

- il ou elle est né(e) en France et l'un de ses parents est né en France,
- il ou elle est né en France et l'un de ses parents est né dans un ancien département ou territoire français,
- il ou elle est né(e) en France et l'un de ses parents est français,
- il ou elle est né(e) à l'étranger et l'un de ses parents est français,
- la mère ou le père est devenu(e) français(e) depuis la naissance de l'enfant,
- il ou elle est né(e) en France et ses parents ne sont pas français.
- la situation du mineur est différente.

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.

Date | | | | | | | | | | |

Signature de la personne mineure (si elle est en âge de le faire) ou du représentant légal :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence, conformément à l'article 6 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 modifié prévoyant la création d'un système de fabrication et de gestion des cartes nationales d'identité.

### Autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (représentant légal)

Je soussigné(e) :

mère  père

autre personne exerçant l'autorité parentale  tuteur

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Autorise la remise de la carte nationale d'identité à l'enfant mineur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Je certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Date \_\_\_\_\_

Signature de la personne qui exerce l'autorité parentale.

# Page réservée à l'administration

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n°87-178 du 19 mars 1987

timbre du service émetteur

- Mairie  
 Autre

## demande de carte nationale d'identité

(Partie à remplir par le service émetteur)

- Première demande  CR  
Renouvellement  RN  
Modification  MD

Remplacement pour :

- perte ou vol  RV  
- autre motif  RM

Nature de la rectification :

- identité  RI  
- photo, signature  RP

Précédente carte sécurisée

N°

Suite à la requête du Préfet ou du Sous-préfet, fourniture de nouvelles photographies et nouvelle signature.

Rappel du numéro de demande en cours  RT

N°

*fait retour à M. le Maire*

de

*en vue de compléter le dossier (motif du rejet) :*

\_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ le Préfet, le Sous-préfet

*fait retour à M. le Préfet, le Sous-préfet*

de

*après objet rempli*

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ le Maire

*fait retour à M. le Maire*

de

*pour remise de la carte nationale d'identité sécurisée*

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ le Préfet, le Sous-préfet

### I - Pièces produites

- Livret de famille établi le

à

- Carte périmée ou remplacée

délivrée le

par

### II - Pièces jointes

- Extrait d'acte de naissance avec filiation  
 Pièce justificative du domicile  
 Déclaration de perte ou de vol  
 Dispositif du jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux(se)  
 Document prouvant la nationalité française

nature du document :

délivré le

sous le n°

par

- Deux photographies

Demande reçue le

par la mairie

de

Carte provisoire n°

établie le

Photographie

Empreinte de l'index gauche



Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

PHOTOGRAPHIE

SIGNATURE

